

info^{MC}rentes

Le bulletin des enseignantes et des enseignants de l'Ontario • **Hiver 2008** • N° 19

Une famille, trois générations de participants

PAGE 2

Lloyd Augustus, enseignant à la retraite, en compagnie de sa fille Rosemary Hartley, également retraitée, et de sa petite-fille Sara Hartley; tous des participants du RREO.



**DANS
CE
NUMÉRO**

2
**Augmentation de
l'espérance de vie**
Un défi

4
Épargne-retraite
Quels seront vos
besoins à la retraite?

5
REER ou rachat?
Lequel devriez-vous
choisir?

6
Sondage
Réponse à huit
questions fréquentes

8
**Demande de
retraite en ligne**
Simple et rapide

Une famille, trois générations de participants

Comme les enseignants prennent leur retraite plus tôt et vivent plus longtemps, il arrive que des familles comptent trois générations de participants.

Mary et Lloyd Augustus, enseignants à la retraite, en compagnie (de gauche à droite) de leur petite-fille Melissa Hartley, enseignante au secondaire, de leur fille Rosemary Hartley, enseignante à la retraite, et de leur petite-fille Sara Hartley, enseignante au primaire.

Mary et Lloyd Augustus d'Etobicoke, qui ont commencé à enseigner dans des écoles comptant une seule salle de classe après le début de la Deuxième Guerre Mondiale, sont à la tête d'une telle famille. Ils ont pris leur retraite en 1984 après 88 années d'enseignement à eux deux.

Leur fils, Grant, a pris sa retraite il y a près de 10 ans après une carrière d'enseignant de 20 ans, tandis que leur fille, Rosemary Hartley, compte parmi nos retraités depuis juin. Trois petits-enfants (Melissa Hartley, sa sœur Sara Hartley et



LES FAITS EN BREF

62

ÂGE MOYEN
DE LA RETRAITE
AU CANADA

57

ÂGE MOYEN DE LA RETRAITE
POUR LES ENSEIGNANTS
DE L'ONTARIO

106

ÂGE DE NOTRE
PLUS VIEILLE
RETRAITÉE

72

NOMBRE DE RETRAITÉS
CENTENAIRES
DU RREO

2 200

NOMBRE DE RETRAITÉS
NONAGÉNAIRES
DU RREO

leur cousin Jason Hubbard) ont repris le flambeau de l'enseignement au sein de la famille.

D'autres données surprenantes découlent de l'augmentation de l'espérance de vie : le Régime compte 2 200 retraités nonagénaires et 72 centenaires.

La retraitée la plus âgée du Régime, qui a eu 106 ans au printemps dernier, a huit ans de moins qu'Edna Parker, de l'Indiana, doyenne de l'humanité à 114 ans.

« Nous n'exagérons pas lorsque nous affirmons que nous sommes prêts à payer une rente jusqu'à 70 ans après le début de la carrière d'un enseignant », dit en riant Rosemarie McClean, vice-présidente principale, Services aux participants.

Aujourd'hui, un enseignant touche sa rente pendant 29 ans en moyenne, soit la même durée que la carrière moyenne dans le secteur, après quoi la rente est souvent versée à un conjoint survivant pendant cinq autres années. Toutefois, certains retraités font mentir les statistiques.

Une résidente de Toronto âgée de 98 ans a touché une rente de survivant pendant 58 ans. La veuve a commencé à recevoir sa rente le dernier jour du pont aérien de Berlin, soit le 30 septembre 1949. Elle n'avait que 40 ans lorsque son mari est décédé, après une carrière de 17 ans.

« Heureusement, le Régime verse des rentes viagères. Les participants n'ont donc pas à s'inquiéter de survivre à leur rente », explique M^{me} McClean.

L'AUTRE CÔTÉ DE LA MÉDAILLE

L'augmentation de l'espérance de vie et le versement d'une rente viagère constituent de bonnes nouvelles, mais les données cachent une réalité : le passif du régime (le coût des prestations à verser) augmente constamment, tandis que le rapport cotisants-retraités diminue.

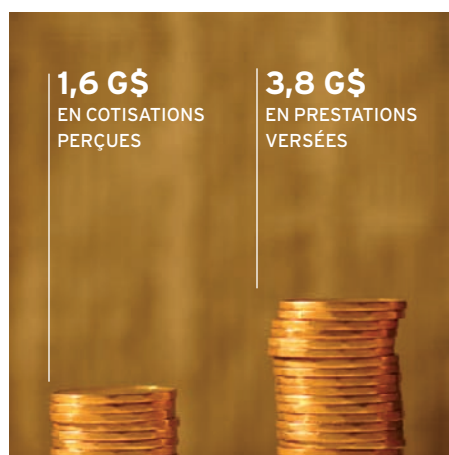
« Les futures générations de participants devront surmonter ce défi si les placements ne produisent pas les rendements nécessaires », explique l'actuaire Barbara Zvan, vice-présidente principale, Composition de l'actif et risque.

Selon M^{me} Zvan, il est de plus en plus difficile de maintenir l'équilibre financier du régime en raison de l'espérance de vie plus longue que projetée, de la diminution du rapport cotisants-retraités, des faibles taux d'intérêt réels (après inflation) et des

Les changements démographiques : un enjeu pour la capitalisation du régime

En raison de l'évolution démographique des participants, il est de plus en plus difficile de satisfaire aux obligations croissantes du régime en maintenant des taux de cotisation abordables, et le programme de placement du régime est soumis à des pressions toujours plus fortes.

LES PRESTATIONS EXCÈDENT LES COTISATIONS



Le total des prestations versées annuellement par le Régime est le double des cotisations perçues.

DIMINUTION DU RAPPORT COTISANTS-RETRAITÉS

ANNÉE	ENSEIGNANTS	RETRAITÉS
1970	10	1
1990	4	1
2006	1,6	1
2020*	1,2	1

En raison de la diminution du rapport cotisants-retraités, il sera de plus en plus difficile de combler une éventuelle insuffisance de capitalisation par une hausse des taux de cotisation.

LES ENSEIGNANTS PRENNENT LEUR RETRAITE PLUS TÔT ET VIVENT PLUS LONGTEMPS

ANNÉE	ÂGE MOYEN AU DÉPART À LA RETRAITE*	ESPÉRANCE DE VIE	DURÉE PROJETÉE DE VERSEMENT DE LA RENTE
1970	62	82	20
1990	58	83	25
2006	57	86	29

* Début du versement de la rente

Un enseignant touche sa rente pendant 29 ans en moyenne, soit la même durée que la carrière moyenne dans le secteur.

variations importantes des rendements des placements à long terme.

« Les changements démographiques sont irréversibles. La difficile tâche de voir à la capitalisation du régime tout en le maintenant abordable pour les nouveaux enseignants incombe à la Fédération des enseignantes et des enseignants de

l'Ontario et au gouvernement de l'Ontario, les corépondants du régime. Nous faisons tout en notre pouvoir pour les aider », affirme M^{me} Zvan.

Le *Rapport aux participants*, dont l'édition de cette année paraîtra en avril, fournira plus de détails sur la situation financière du régime. ■



Épargnez-vous suffisamment en vue de la retraite?

La majorité des enseignants de l'Ontario n'ont pas à s'inquiéter de leur avenir financier.

À l'heure actuelle, un enseignant de carrière peut s'attendre à toucher une rente d'environ 44 000 \$ à son départ à la retraite. Ce montant est réduit d'environ 5 400 \$ à son 65^e anniversaire, car il devient admissible à une pension non réduite du Régime de pensions du Canada (RPC).

Pour la plupart des enseignants, les prestations combinées du Régime, du RPC et de la Sécurité de la vieillesse suffisent à une retraite confortable. Toutefois, si vous commencez à enseigner après 35 ans, si vous avez des périodes d'absences prolongées ou si vous prévoyez avoir des dépenses élevées à la retraite, vous pourriez avoir besoin d'économies personnelles pour compléter les prestations du Régime et de l'État.

Les quatre étapes ci-dessous vous permettront de déterminer si vous épargnez suffisamment en vue de la retraite.

1. Déterminez le revenu dont vous aurez besoin à la retraite.
2. Calculez le montant de votre rente du Régime.
3. Calculez les prestations des régimes d'État auxquelles vous aurez droit.
4. Vérifiez si un écart existe entre le total de vos revenus (étapes 2 et 3) et ce dont vous aurez besoin à la retraite (étape 1).

ÉTAPE 1 : DÉTERMINEZ LE REVENU DONT VOUS AUREZ BESOIN À LA RETRAITE

On recommande souvent de prévoir 70 % du revenu préretraite pour être à l'aise à la retraite. Toutefois, le mode de vie, les dépenses, les dettes et les avoirs, avant la retraite comme après, peuvent faire varier ce pourcentage.

Par exemple, des loisirs coûteux, des enfants à charge ou un solde impayé sur un prêt hypothécaire feront augmenter le taux de revenu de remplacement nécessaire, qui pourrait atteindre 100 % du salaire préretraite. D'un autre côté, la moitié de votre salaire préretraite suffira si vous avez remboursé entièrement votre prêt hypothécaire et les frais de scolarité de vos enfants.

Lorsque vous calculez le pourcentage du revenu dont vous aurez besoin à la retraite, faites-le à partir de votre salaire actuel net. (Voir l'article *Une rente nette plus élevée grâce à une réduction des retenues.*)

ÉTAPE 2 : CALCULEZ LE MONTANT DE VOTRE RENTE DU RÉGIME

Après avoir déterminé le revenu dont vous aurez besoin, il vous faut calculer les prestations que vous toucherez. La première étape consiste à calculer le montant de votre rente du Régime.

Pour ce faire, rendez-vous sur *iAccès Web*, le site sécurisé réservé aux participants, à www.otpp.com. Utilisez la calculatrice liée à votre dossier personnel pour générer et comparer des estimations de votre rente selon différentes hypothèses.

Généralement, vous pouvez estimer le montant de votre rente en pourcentage de votre salaire en multipliant par deux vos services décomptés au titre du Régime. Par exemple, si vous comptez 29 années de services décomptés, votre rente sera d'environ 58 % de votre salaire au moment de votre départ à la retraite (environ 51 % en moyenne après 65 ans en raison de la coordination avec les prestations du RPC).

ÉTAPE 3 : CALCULEZ LES PRESTATIONS DU RPC ET DE LA SV AUXQUELLES VOUS AUREZ DROIT

La plupart des enseignants sont admissibles à des prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) et de la Sécurité de la vieillesse (SV).

Un enseignant qui prend sa retraite à 57 ans peut normalement s'attendre à recevoir 5 400 \$ en prestations du RPC à compter de 60 ans.

La plupart des enseignants sont aussi admissibles au maximum de prestations de la SV, soit jusqu'à 6 000 \$ par année, à compter de leur 65^e anniversaire. (Ces prestations font l'objet d'une récupération si votre revenu total net est supérieur à 63 500 \$.)

Pour obtenir une estimation des prestations auxquelles vous aurez droit, communiquez avec le gouvernement ou consultez le site Web, www1.servicecanada.gc.ca.

Lorsque vous avez calculé les prestations des régimes d'État auxquelles vous aurez droit, déterminez à quel pourcentage de votre salaire préretraite ce montant correspond.

ÉTAPE 4 : COMPAREZ VOS BESOINS ET VOS REVENUS

La dernière étape consiste à déterminer quel pourcentage de votre salaire préretraite vous fourniront les prestations du Régime et de l'État. Comparez ce montant au revenu dont vous aurez besoin, calculé à l'étape 1. L'écart entre le revenu prévu et celui dont vous aurez besoin devra être compensé par des revenus d'autres sources, notamment des revenus d'emploi ou de placements ou encore provenant d'un compte REER. ■

Le rachat de services est plus avantageux que des cotisations à un REER

La saison des REER approche à grands pas. Si vous voulez contribuer à votre épargne-retraite, est-il plus avantageux de cotiser à un REER ou de racheter des services au titre du Régime? Bien que la deuxième option soit presque toujours avantageuse sur le plan financier, quelques facteurs sont à considérer. Le tableau ci-dessous présente les avantages et les inconvénients de chaque option.

CARACTÉRISTIQUE	REER	RACHAT
Souplesse	Possibilité de retirer les fonds avant la retraite, mais ceux-ci sont alors imposables. Possibilité de conversion en un autre mécanisme de revenu de retraite au moment de la retraite.	Les fonds ne peuvent pas être encaissés et servent à accroître votre rente.
Rendement	Votre revenu à la retraite dépend du rendement de vos placements et des taux d'intérêt en vigueur au moment de la conversion de votre REER.	Le rachat de services augmente la valeur de votre rente, qui vous fournit un revenu viager prédéterminé assorti d'une protection contre l'inflation ainsi que des prestations de survivant.
Sécurité	Selon le type de placement choisi, votre capital n'est pas nécessairement garanti.	Votre rente, fondée sur vos années de services décomptés et la moyenne de vos cinq meilleurs salaires annuels, est assurée.
Date de départ à la retraite	Vos cotisations n'ont aucune incidence directe sur la date de votre départ à la retraite.	Si vous rachetez les services d'une année scolaire pour laquelle vous n'avez pas accumulé de services décomptés, vous pourriez prendre votre retraite plus tôt et toucher une rente sans réduction.
Déduction fiscale	Vos cotisations sont entièrement déductibles d'impôt, jusqu'à concurrence du plafond de droits à cotisation à un REER.	Vos cotisations sont entièrement déductibles d'impôt, jusqu'à concurrence du plafond de droits à cotisation à un REER. Pour plus de détails, lisez la fiche <i>Répercussions fiscales du rachat de services</i> , sous Publications, sur notre site Web : www.otpp.com .
Coût	Le coût correspond au montant de vos cotisations. Des frais de gestion et d'autres frais peuvent s'appliquer.	Le montant de vos cotisations est approximativement le même que si vous aviez continué à travailler durant la période de votre absence, plus les intérêts. Le gouvernement (ou l'employeur privé désigné) verse des cotisations complémentaires. (En 2008, ces cotisations sont légèrement supérieures aux cotisations salariales. Voir page 7.)
Date limite	Possibilité de reporter les droits à cotisation inutilisés d'une année à l'autre.	Le rachat de services doit être effectué en un paiement global dans les cinq années suivant la fin de votre absence, sinon, vous devez y renoncer.
Frais et commissions	Des frais de gestion et des commissions peuvent s'appliquer.	Le rachat de services n'entraîne ni gain ni perte pour le régime.

Une rente nette plus élevée grâce à une réduction des retenues

Les retenues grugent une bonne part de votre salaire. Lorsque vous planifiez le revenu dont vous aurez besoin à la retraite, rappelez-vous que la plupart des retenues cesseront à la fin de votre emploi, notamment les cotisations au régime de retraite, à la Fédération et à l'assurance emploi et les primes d'assurance invalidité de longue durée.

Les seuls prélèvements sur votre salaire à la retraite pourraient être l'impôt sur le

revenu et les primes d'une assurance maladie facultative. De plus, l'impôt retenu est généralement moins élevé, le revenu étant réduit.

Par ailleurs, les dépenses de nombreux retraités diminuent également avec le départ des enfants à charge et le remboursement du prêt hypothécaire.

Pour obtenir une estimation de votre rente après impôt à la retraite, consultez iAccès Web, le site sécurisé réservé aux

participants, à www.otpp.com. Pour vous y inscrire, composez le 416 226-2700 ou le 1 800 668-0105 ou téléchargez et remplissez le formulaire d'inscription sur notre site Web.

Pour en savoir plus sur l'assurance maladie complémentaire pendant la retraite, communiquez avec votre employeur ou avec votre assureur, soit le Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RAEO) ou les Enseignantes et enseignants retraités de l'Ontario (ERO). ■

Huit questions fréquentes sur le sondage

Nous vous avons présenté, dans le dernier numéro d'*Inforentes*, les résultats d'un sondage sur le régime mené le printemps dernier pour le compte de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO), le gouvernement de l'Ontario et le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO).

Le sondage visait à évaluer les préférences des participants quant à des modifications aux prestations de retraite ou aux taux de cotisation advenant une insuffisance de capitalisation du régime.

Voici les réponses aux huit questions qui nous ont été le plus souvent posées à la suite du sondage.



1 Pouvez-vous récapituler les principaux résultats du sondage?

Le sondage a démontré que :

- Les participants ont une excellente connaissance des principales dispositions du régime, dont le facteur 85.
- Les participants seraient prêts à verser en cotisations jusqu'à 12,3 % de leur salaire pour maintenir les prestations à leur niveau actuel.
- Près de la moitié des participants accepterait que, si les cotisations ont déjà atteint le taux maximal indiqué dans le sondage, toute indexation future des prestations soit conditionnelle à la bonne santé financière du régime. À l'heure actuelle, l'indexation est automatique.

2 À quoi serviront les résultats du sondage?

Le sondage avait comme objectif de permettre à la FEO et au gouvernement de connaître les préférences des participants quant aux mesures à prendre en cas d'insuffisance de capitalisation. Les taux de cotisation et les dispositions du régime peuvent uniquement être modifiés par la FEO et le gouvernement, qui sont également responsables de maintenir l'équilibre entre l'actif et le passif du régime, conformément à la loi.

3 Questionnés au sujet des options envisageables afin de maintenir les taux de cotisation abordables, les participants ont dit soutenir l'idée d'une protection contre l'inflation « conditionnelle ». Qu'est-ce que cela signifie?

On a demandé aux participants combien ils seraient prêts à verser pour maintenir les prestations de retraite à leur niveau actuel. Ils devaient ensuite indiquer leurs préférences quant à d'éventuelles modifications au régime si elles devenaient nécessaires pour éviter que les cotisations dépassent le taux maximal indiqué. La majorité des répondants ont opté pour une protection contre l'inflation conditionnelle plutôt que pour les deux autres options proposées, soit l'augmentation du facteur 85 à 90 et la réduction de 10 % de la rente mensuelle pour les services futurs.

Une modification de la protection contre l'inflation est une des options que la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et le gouvernement de l'Ontario, les corépondants du régime, pourraient envisager pour combler une insuffisance de capitalisation. Évidemment, un tel changement s'appliquerait uniquement aux services futurs, car les prestations de retraite ne peuvent être modifiées rétroactivement.

Selon les dispositions actuelles du régime, les rentes sont indexées automatiquement sur le coût de la vie. Si la protection contre l'inflation devenait « conditionnelle », l'indexation sur le coût de la vie ne serait accordée que si le régime était suffisamment capitalisé. Par ailleurs, la protection conditionnelle ne viserait que les services après l'entrée en vigueur de la modification.

Par exemple, si les corépondants adoptaient la protection conditionnelle contre l'inflation au cours de votre 15^e année de services et que vous preniez votre retraite après 30 années de services, la moitié de votre rente serait indexée au coût de la vie, tandis que, pour l'autre moitié de votre rente, l'indexation serait conditionnelle à la bonne santé financière du régime.

4 Comment a-t-on choisi les participants au sondage?

Les participants ont été choisis au hasard. Au total, 2 820 participants actifs, un échantillon représentatif, ont été interviewés par le cabinet de recherche indépendant POLLARA. Un tel échantillon donne un juste reflet de l'opinion des 167 000 participants actifs du régime à un niveau de confiance de plus de 97 %, 19 fois sur 20. Étant donné que la modifi-

cation éventuelle des taux de cotisations ou des dispositions du régime ne touche pas les retraités, ceux-ci n'ont pas été appelés à participer au sondage.

5 Les résultats du sondage ne correspondent pas à mon point de vue. À qui puis-je m'adresser?

Comme d'habitude, vous pouvez faire connaître votre opinion sur le régime à un représentant affilié ou directement à la FEO.

6 Qui est responsable des excédents et des insuffisances du régime?

Les participants et le gouvernement de l'Ontario (ou les employeurs désignés dans les cas autres que les écoles publiques) sont conjointement responsables des risques et des rendements associés à la gestion du régime. Ils partagent l'excédent lorsque la situation financière du régime est bonne, mais doivent assumer toute insuffisance dans le cas contraire.

7 Une nouvelle insuffisance de capitalisation est-elle possible à court terme?

Nous ne le savons pas pour le moment. La prochaine évaluation actuarielle du régime, soit le calcul de l'actif et du passif (le coût des prestations à verser), doit être déposée auprès des autorités de réglementation de la province d'ici septembre 2008. En préparation pour le dépôt, la FEO, le gouvernement de l'Ontario et le RREO ont commandé un examen indépendant visant à vérifier que les hypothèses utilisées pour l'évaluation de l'actif et du passif du régime sont adéquates.

8 Que va-t-il se passer s'il y a insuffisance de capitalisation en 2008?

Si le passif est supérieur à l'actif, le régime est aux prises avec une insuffisance de capitalisation. Une augmentation du taux de cotisation, une réduction des prestations futures ou une combinaison de ces deux mesures sera alors nécessaire pour rééquilibrer le régime. ■

Pour en savoir plus

Pour lire le rapport sur le sondage, cliquez sur le lien sous Sondage des participants sur notre site Web, à www.otpp.com.

À QUOI SERVENT VOS COTISATIONS?

Pour chaque dollar nécessaire à la constitution de votre rente :

- environ 65 cents financent la rente de base, comprenant les prestations de survivant et le rajustement de la réduction RPC;
- environ 25 cents servent à ce que votre rente annuelle future soit indexée sur le coût de la vie;
- environ 10 cents financent le facteur 85, qui vous permet de toucher une rente sans réduction 2,5 ans plus tôt que vous le permettrait le facteur 90.



Légère hausse des taux de cotisation en 2008

La deuxième de trois hausses du taux de cotisation, de 3,1 % du salaire de base au total, prendra effet à compter de votre première paie de janvier.

La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et le gouvernement de l'Ontario ont augmenté les taux de cotisation afin de pallier l'insuffisance de capitalisation du régime constatée en 2005.

En 2008, les enseignants verseront 0,3 % de plus au régime. Pour un enseignant qui touche en moyenne 65 000 \$, cela représente 195 \$ en cotisations supplémentaires par année. Les cotisations de retraite étant déductibles

d'impôt, l'augmentation des taux sera en partie compensée.

En 2007, l'augmentation a été de 2 % du salaire et elle sera de 0,8 % en 2009, sous réserve des conclusions de l'évaluation financière du régime effectuée en 2008.

Taux de cotisation en 2008 :

- 9,6 % du salaire ouvrant droit à pension jusqu'à 44 900 \$;
- 11,2 % par la suite.

Le gouvernement de l'Ontario et les employeurs privés participants, dont le taux de cotisation est habituellement le même que celui des participants, répartissent l'augmentation de 3,1 % sur deux ans plutôt que trois. ■

Demande de rente en ligne

On prévoit qu'environ 2 500 enseignants présenteront une demande de rente en ligne d'ici la fin juin, soit 75 % des participants prenant leur retraite.

Vous pouvez présenter une demande de rente en ligne en six étapes sur iAccès Web, le site sécurisé réservé aux participants, à www.otpp.com.

La demande en ligne fait partie du centre de la retraite, guichet unique qui vous permet aussi de :

- créer et comparer des prévisions de rente selon différentes hypothèses;
- sélectionner une option de prestations de survivant;
- utiliser une calculatrice de rachat;
- vérifier vos renseignements personnels;
- suivre le cheminement de votre demande de rente.

Si vous n'êtes pas inscrit à iAccès Web, composez le 416 226-2700 ou le 1 800 668-0105, ou téléchargez et remplissez le formulaire d'inscription sur notre site Web.



Règlement du recours collectif contre Biovail

La société pharmaceutique Biovail a accepté de verser 138 M\$ US pour le règlement d'un recours collectif codirigé par le RREO.

Il s'agit du deuxième règlement en importance effectué par un émetteur de titres canadien, après celui de 2,4 G\$ US versé par Nortel à ses actionnaires en 2006 dans le cadre d'un autre recours également codirigé par le RREO.

« Nous sommes très satisfaits du recouvrement obtenu pour les participants au recours collectif et pour les enseignants

au nom de qui nous investissons », a commenté Jim Leech, président et chef de la direction.

Le règlement du recours contre Biovail, qui doit être sanctionné par la Cour de district des États-Unis, à New York, vise la plupart des investisseurs qui ont acheté des actions de la société au cours de la période allant du 7 février 2003 au 2 mars 2004.

La caisse acquiert un service de gouvernance

Le RREO est maintenant propriétaire de Glass, Lewis & Co., deuxième plus importante société de recherche sur les placements et de services de gouvernance au monde.

La caisse a fait l'acquisition de la société de San Francisco en octobre au coût de 46 M\$ US.

« La gouvernance d'entreprise a toujours été un enjeu crucial pour les investisseurs institutionnels comme le RREO », affirme Brian Gibson, vice-président principal, Actions de sociétés ouvertes.

Glass, Lewis & Co. continuera à offrir un service-conseil en matière de recherche et de vote par procuration à des gestionnaires de placements et à des investisseurs institutionnels du monde entier. ■

Le bulletin **Inforentes**™ est publié à l'intention des participantes et participants du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario à raison de 19 ¢ l'exemplaire.

Vos commentaires et vos observations sur n'importe quel aspect d'**Inforentes** sont les bienvenus. Veuillez téléphoner à Debra Hanna à ce sujet en composant le 416 730-5351 ou le 1 877 812-7989; vous pouvez aussi lui envoyer un courriel à l'adresse : dhanna@otpp.com.

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario) M2M 4H5

Services à la clientèle
Téléphone : 416 226-2700 ou 1 800 668-0105
Télécopieur : 416 730-7807 ou 1 800 949-8208
Courriel : inquiry@otpp.com
Site Web : www.otpp.com

Le présent bulletin ne confère aucun droit aux avantages du régime. Vos droits et ceux de vos survivants sont régis par le règlement du régime de retraite. Par conséquent, on ne doit pas se fier aux renseignements fournis dans ce bulletin pour régler les cas particuliers.

This newsletter is also available in English.



**RÉGIME DE RETRAITE
DES ENSEIGNANTES
ET DES ENSEIGNANTS**

Imprimé sur du papier recyclé
ISSN 1706-0222



Retourner tout bulletin
non distribuable au Canada à :

Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario)
M2M 4H5

PM# 40062973